NATIONS
UNIES

UN LIBRARY
NOV 16 1987
UN/SA COLLECTION

T

Conseil de tutelle

Distr.
GENERALE

T/PET.10/633
11 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION PRESENTEE PAR Mme EDNA ROSS, BALMAIN PEOPLE FOR NUCLEAR DISARMAMENT, CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Balmain People for Nuclear Disarmament
P.O. Box 167
Balmain, 2041 (Australie)

Le 3 août 1987

M. John A. Birch
Président du Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N. Y. 10017
Etats-Unis

Monsieur le Président,

Nous notons que le Conseil de tutelle a décidé de reprendre ses réunions en août 1987 pour examiner le rapport qu'il présentera au Conseil de sécurité sur le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique.

Nous notons en outre que le Président des Etats-Unis, pays qui est l'Autorité administrante, a déclaré le 3 novembre 1986 que les îles Mariannes du Nord, la République des îles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie avaient institué avec les Etats-Unis une nouvelle relation politique et ne faisaient donc plus partie du Territoire sous tutelle. Seules les Palaos, au dire des Etats-Unis, continuaient à en faire partie.

Ces initiatives contredisent des engagements précédents pris par les Etats-Unis selon lesquels l'accord de libre association n'entrerait pas en vigueur avant que l'Organisation des Nations Unies n'ait mis fin à la tutelle.

Nous demandons instamment au Conseil, lors de sa réunion d'août, de respecter l'Article 83 de la Charte des Nations Unies dont l'intention claire est que seul le Conseil de sécurité puisse mettre fin à la tutelle stratégique en Micronésie. La décision officielle d'en terminer avec la tutelle appartient donc au Conseil de sécurité, et non pas au Gouvernement des Etats-Unis; c'est pourquoi nous prions instamment le Conseil de tutelle de réaffirmer ce principe du régime de tutelle établi par l'Organisation des Nations Unies à la suite de la seconde guerre mondiale.

Nous conjurons en outre le Conseil de ne pas recomander qu'il soit mis fin à la tutelle sur les Palaos tant qu'il n'a pas la certitude absolue qu'on a tenu compte des voeux de la population conformément aux dispositions de la Constitution du Territoire.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Edna ROSS

pour

Balmain People for Nuclear Disarmament